

demandera, j'imagine, au comité permanent de la procédure et de l'organisation de faire une étude préliminaire sur les règlements qui régiraient la radiodiffusion des délibérations de la Chambre. Il faut, toutefois, je tiens à le répéter, laisser le comité terminer les travaux en cours. Ce débat nous donne l'occasion de saisir la Chambre des nombreux problèmes que pose le principe de débats télévisés. Nous reconnaissons tous, je crois, la grande influence qu'une telle innovation exercera sur le fonctionnement de la Chambre.

● (4.10 p.m.)

M. Marshall McLuhan a indiqué qu'à l'heure actuelle les délibérations de la Chambre sont avant tout un moyen linéaire. Évidemment, si l'on introduit la télévision à la Chambre, cela modifiera beaucoup le style de nos délibérations. En fait, si nos délibérations sont présentées à la télévision, leur style en sera aussi modifié que la procédure de la Chambre britannique l'avait été lorsque M. Hansard avait commencé à donner un compte rendu des délibérations de cette dernière.

Je partage l'inquiétude du député de Peace River (M. Baldwin), et il est inutile que je répète ses observations, en ce qui concerne le malentendu qu'il pourrait y avoir parmi le public relativement aux travaux de la Chambre, et en particulier en ce qui a trait au fait que tous les députés ne sont pas toujours présents. Tous les députés ne sont pas toujours présents, pas plus que ne le sont tous les membres de la tribune de la presse, car ces derniers sont retenus ailleurs au Parlement par d'autres occupations relatives à leurs fonctions. Les députés, eux aussi, peuvent être retenus ailleurs par leurs obligations. Il nous faudra expliquer très clairement au public, si la télévision est jamais introduite à la Chambre, que les députés se livrent à bien des occupations diverses. Le député de Peace River a déjà mentionné ce point. Il nous faudra établir clairement que les affaires publiques sont traitées efficacement et avec grand soin.

Il se pose un certain nombre de questions purement techniques. Par exemple, il y a la question du bruit des fils, des câbles et du matériel nécessaire pour téléviser les délibérations de la Chambre. La plus grande partie de ce matériel sera installée dans la Chambre même. Qu'on se souvienne de l'éclat des projecteurs et la grosse chaleur qu'ils dégageaient, au début de la session. Il faudrait résoudre ces problèmes techniques.

L'aspect le plus sérieuse de la question est sans doute celui qu'ont déjà abordé certains députés. Il faudrait décider ce qui va être

télévisé et ce qui va être radiodiffusé. Tout d'abord, qui dirigerait les caméras? Qui déciderait quel député on doit filmer, et sous quel angle? Ensuite, qui déciderait quelle partie du film on doit radiodiffuser? La réponse à cette seconde question, à savoir, qui déciderait quelle partie du film on doit radiodiffuser, serait de diffuser toutes les délibérations de la Chambre d'un bout à l'autre de la journée. Toutefois, tout le monde conviendrait, me semble-t-il, que cela ne jouerait à l'avantage ni de la Chambre, ni même sans doute du téléspectateur, que de diffuser ainsi sans discrimination aucune toutes nos délibérations. Il y aurait aussi, bien sûr, la question des dépenses supplémentaires qu'entraînerait, par exemple, une chaîne de télévision éducative sur laquelle on diffuserait les délibérations de la Chambre.

M. Baldwin: Vous pourriez trouver un commanditaire.

L'hon. M. Macdonald: Je n'ai pas saisi l'observation du député. Nous pourrions tirer des conclusions intéressantes de l'examen qu'ont fait de cette question les deux Chambres du Parlement à Westminster. Le comité spécial de la radiodiffusion des débats de la Chambre des Lords recommandait en juin 1968 qu'on laisse aux radiodiffuseurs eux-mêmes de décider du matériel à téléviser ou à radiodiffuser. Ainsi, comme les Lords l'ont signalé, la Chambre n'aurait pas à avoir son propre personnel et il serait laissé à l'entière discrétion des radiodiffuseurs de choisir ce qu'ils présentent sur les ondes.

Il est intéressant de comparer cet avis à celui du comité spécial de la radiodiffusion des séances de la Chambre des communes à Westminster. Je cite un extrait de son premier rapport:

De l'avis de notre comité, les émissions les plus intéressantes, instructives et agréables consisteraient d'extraits choisis des séances de la Chambre. A cette fin, un enregistrement de toutes les séances serait mis à la disposition des organismes de radiodiffusion. A partir de ce matériel, ils pourraient produire toutes sortes d'émissions différentes...

On donne ensuite une liste du genre de matériel qui pourrait servir. Quant à la question de savoir qui prendrait les décisions, le comité de la Chambre des Communes britannique, contrairement au comité de la Chambre des Lords, n'était pas disposé à s'en remettre aux radiodiffuseurs. Je cite de nouveau le rapport du comité de la Chambre des Communes britannique:

Votre comité estime qu'il revient à la Chambre de prendre les décisions sur la préparation des émissions qui seront télévisées et radiodiffusées à partir de la Chambre.